



Mairie de  
**LABASTIDE-BEAUVOIR**  
Haute-Garonne

République française

## **ALAE JACQUES DE BEAUVOIR PROJET PEDAGOGIQUE SEPTEMBRE 2017 / JUILLET 2018**



### **1- GENERALITES :**

Déduit du projet éducatif, le projet pédagogique est rédigé par la directrice de la structure avec l'aide de l'équipe d'animation. Il reprend l'architecture du projet éducatif de la mairie pour en décliner les objectifs en matière d'organisation humaine et matérielle, en fonction des moyens qui sont à la disposition de l'équipe d'animation.

Le projet pédagogique est le texte de référence de l'équipe d'animation. Chacun doit s'en référer régulièrement afin de travailler dans le même sens.

La liberté laissée à l'équipe dans le choix de ses projets permet de privilégier les pratiques telles que le jeu, le plaisir de jouer ou encore l'activité propre de l'enfant. Ces pratiques, à des fins éducatives, doivent favoriser l'autonomie et le développement de l'enfant. L'équipe d'animation doit veiller à proposer des activités nouvelles et variées, tout en plaçant constamment l'enfant au cœur des préoccupations.

L'ALAE doit constituer un lieu privilégié de découverte des autres et de partage, dans la plus stricte égalité.

L'ALAE cherche à proposer des activités nouvelles en complément des activités scolaires : la nouveauté des pratiques doit être abordée sous une forme ludique afin de créer une dynamique de plaisir propice à l'épanouissement de chacun.

### **2- DESCRIPTION DE LA STRUCTURE**

## **2.1- Le public accueilli :**

L'ALAE accueille les enfants âgés de 3 ans et plus qui sont scolarisés à l'école de Labastide-Beauvoir uniquement. Les enfants de maternelle (3-5ans) sont pris en compte indépendamment des enfants élémentaire (6-11ans).

## **2.2- La présentation de la structure :**

La structure doit occuper une place prépondérante dans les loisirs des enfants scolarisés sur la commune en leur offrant un accueil éducatif varié sur l'ensemble des temps libres, à savoir pendant le temps périscolaire : le matin avant l'école, pendant l'interclasse de la pause méridienne et le soir après la classe.

Les activités proposées doivent aider l'enfant à s'épanouir à la fois physiquement et culturellement.

Pour mener à bien les missions qui en découlent, ces activités sont dispensées par du personnel qualifié, l'équipe d'animation.

Il revient à l'encadrement et à l'ensemble du personnel qui travaille au sein de l'ALAE, d'aménager, de créer, d'animer ce lieu, propice aux découvertes, aux rencontres, afin que l'enfant puisse y construire sa personnalité, vivre ses propres expériences, en sécurité, à son rythme et selon sa maturité et ses envies. En ce sens, il est avant tout un lieu d'accueil et un lieu de vie, où se concrétisent différentes initiatives : mise en place d'ateliers, d'animations culturelles, d'activités sportives et de loisirs ou encore spectacles et manifestations diverses.

L'accueil en ALAE obéit à un certain nombre de critères qui conditionnent l'agrément autorisé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

## **2.3- La mairie :**

En tant que gestionnaire, elle est chargée de mettre à la disposition de la structure les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation de l'accueil éducatif. Elle recrute le directeur et les animateurs. C'est elle qui fixe les lignes générales du projet éducatif et qui étudie, entérine ou non les principales décisions concernant l'ALAE et son fonctionnement. Elle a un droit de regard sur les activités proposées par l'équipe d'animation.

Propriétaire des bâtiments et des enceintes sportives municipaux, c'est la mairie qui met les locaux (groupe scolaire, salle des fêtes, bibliothèque, terrains de sport, ...) à la disposition de la structure. Elle veille à la sécurité des installations utilisées et est soumise, s'agissant de locaux destinés à l'accueil d'enfants de moins de 6 ans, au contrôle des services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile.

## **2.4- L'équipe d'encadrement et l'organigramme :**

### ***La directrice :***

Placée sous l'autorité de la mairie, elle est en lien direct avec celle-ci et rend compte de l'ensemble des informations relatives au fonctionnement de la structure directement à la municipalité.

Elle est garante et veille au bon fonctionnement de la structure, en conformité avec les textes réglementaires, les orientations de la mairie, le projet éducatif et pédagogique.

Elle est responsable de l'application des projets et du règlement intérieur, du respect de la réglementation, de la gestion administrative, matérielle et comptable. Elle assure les relations avec la mairie et les familles.

Par ailleurs, la directrice, dans ses fonctions, doit permettre aux enfants d'accéder à l'autonomie, doit veiller au respect des différences, doit s'enquérir des exigences que requiert la vie de groupe,

...

Elle encadre le personnel et anime l'équipe. La directrice, avec l'aide des animateurs, élabore un projet qui détermine les grandes lignes et pose le cadre d'intervention des animateurs, le choix de répartition des enfants (groupes, âges, ...), le choix des activités importantes, des thèmes à exploiter et de leur organisation. La directrice s'occupe aussi de la prise de contact avec les prestataires d'activité, des rencontres diverses, de la réflexion par rapport aux méthodes pédagogiques, ...

La communication entre l'ensemble de l'équipe (encadrement et animation) est une priorité à aborder pour le bon fonctionnement de celle-ci.

### ***Les animateurs, le personnel municipal :***

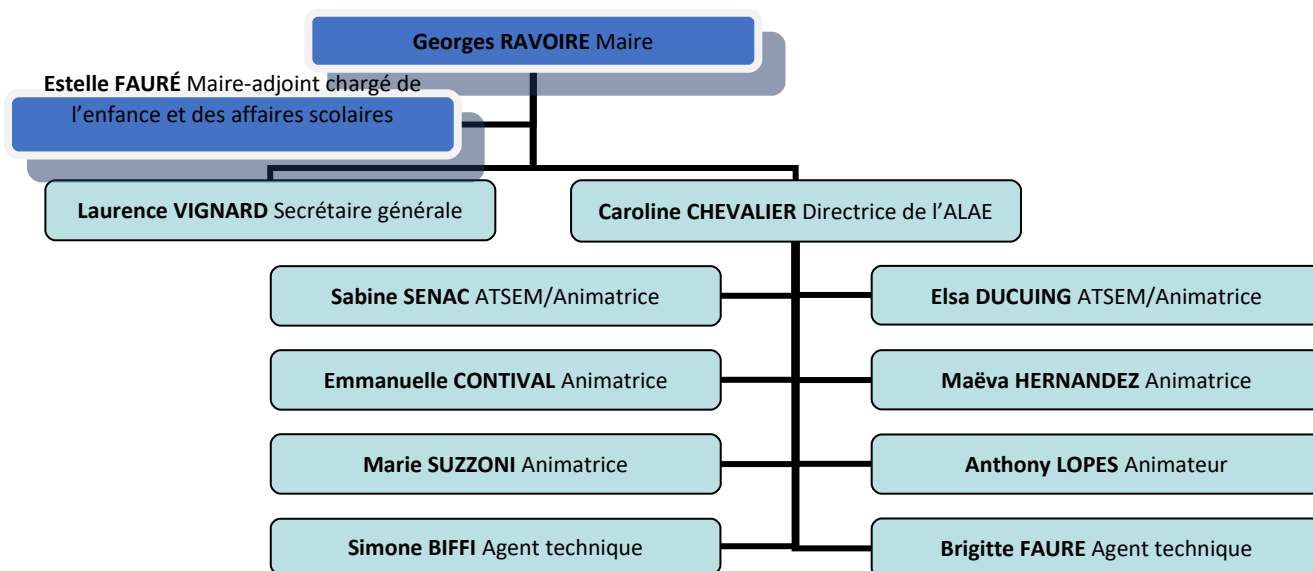
Leur rôle est avant tout éducatif, ils participent à l'élaboration du projet pédagogique auquel ils adhèrent, à sa mise au point et à son évolution.

Ils proposent des projets d'activités ainsi que leurs objectifs pédagogiques dont ils discutent les termes avec la directrice.

Au niveau des animations, ils sont chargés de leur bon déroulement, de leur surveillance, de leur progression, de la préparation jusqu'au rangement ainsi que du bilan.

L'animateur est garant avant tout de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant, tout en proposant des temps d'activités visant à respecter le rythme de chaque enfant. Il veille au respect des lieux et du matériel ainsi que de l'application des règles de vie en collectivité. Les animateurs sont un lien avec les parents, en les informant et en répondant à leurs inquiétudes ou à leurs interrogations.

### Organigramme fonctionnel :



L'équipe se réunit en début d'année pour l'élaboration d'un projet d'animation puis de façon hebdomadaire (pour effectuer des régulations, établir un contrôle et proposer un projet d'activité) et en fin d'année pour réaliser les bilans.

### ***Le taux d'encadrement :***

Le taux d'encadrement mis en place est de 10 enfants de maternelle par adulte et de 14 enfants d'élémentaire par adulte. Cependant, la signature du Projet Educatif De Territoire (PEDT) permet un assouplissement de ce taux à 14 maternelles et 18 élémentaires par adulte, permettant ainsi de pallier aux jours de gros effectifs.

### **3- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU PROJET**

Au vu des constats de terrain concernant les différents moments de vie de l'ALAE, l'équipe a ciblé deux objectifs généraux et les a décliné en objectifs opérationnels.

#### **3.1 – Constat 1 :**

Chaque enfant de même niveau scolaire va passer l'ensemble de sa scolarité avec ses camarades, soit 8 ans dans la même classe à partager leur quotidien. Des disputes, des incivilités, ... sont régulières lors des moments de partage en grand groupe. C'est pourquoi l'équipe a souhaité :

##### **« Favoriser le vivre ensemble » :**

- Permettre aux enfants de communiquer entre eux,
- Encourager les enfants à créer une hétérogénéité dans les différentes tranches d'âge,
- Permettre aux enfants de participer aux activités du village.

=> Evaluations possibles :

- \* Y a-t-il eu beaucoup de disputes ?
- \* Les activités ont-elles favorisé une entraide des aînés vers les plus jeunes ?
- \* Les enfants de l'ALAE ont-ils participé aux activités communales ?

#### **3.2 – Constat 2 :**

Associé à divers projets de lutte contre le gaspillage (récupération des gourdes « pompotes » et du matériel d'écriture, lutte contre le gaspillage à la cantine), l'équipe a souhaité :

##### **« Développer l'enfant éco-citoyen » :**

- Sensibiliser les enfants à être acteur dans la lutte contre le gaspillage
- Permettre aux enfants de s'approprier la notion de recyclage et de le mettre en œuvre au sein de l'école.

=> Evaluations possibles :

- \* Les enfants ont-ils été sensibilisés au gaspillage par des actions ?
- \* Les enfants ont-ils participé à des actions de recyclage ?
- \* Les enfants ont-ils des réflexes de tri ?

### **4- LA JOURNEE-TYPE DE L'ENFANT**

HORAIRES	MOMENTS	METHODE	OBJECTIFS
<b>7H30 à 8H50</b>	Accueil des enfants	Arrivée échelonnée. Pointage manuel. Prise de relais des parents en douceur.	Gérer la séparation avec les parents pour les plus jeunes.
	Proposition d'activités	Activités calmes sur volontariat.	Permettre un démarrage de la journée en douceur.
<b>12H à 13H35</b>	<b>MATERNELLES</b> 12h à 13h repas	Passage aux toilettes. Cantine.	Apprentissage des règles d'hygiène. Développer l'autonomie.
	13h à 13h35 Après repas	Passage aux toilettes. Ceux qui font la sieste vont au dortoir pour lecture de conte + sieste. Pour ceux qui ne dorment pas jeux libres puis temps calme.	Respect du rythme de l'enfant.  Favoriser l'épanouissement et l'entraide.
	<b>ELEMENTAIRES</b> 12h à 12h45	Self (premier service) ou jeux (deuxième service).	Favoriser l'épanouissement de l'enfant. Besoin de se défouler, de jouer.
	12h45 à 13h20/13h25	Self (deuxième service) ou jeux (premier service).	Respect des besoins individuels. Développer l'autonomie.
	13h20/13h25 à 13h35	Jeux libres.	Respecter les règles de vie. Apprentissage des règles de vie en collectivité et respect du matériel.
<b>16H à 17H30</b>	16h à 16h20 goûter et répartition sur les groupes d'activités (TAP ou ALAE simple)	Les maternelles sont dans la classe de PS/MS. Les élémentaires sont dans la cour de récréation. Les enfants de l'ALAE simple sont en salle de motricité.	Partager un moment d'échange. Respecter les règles de vie et d'hygiène.
	16h20 à 17h30 TAP (Temps d'Activités Périscolaires) Fin TAP maternelles 17h25 Fin TAP élémentaires 17h30	Les enfants pratiquent une activité en groupe avec une obligation de rester jusqu'à la fin de l'activité. Retour à l'école pour les activités délocalisées.	Faire découvrir de nouvelles activités. Entraide du groupe (parrainage des plus jeunes par leurs aînés). Développer l'imaginaire. Développer les liens avec la commune.
	ou ALAE simple	Les enfants font ce qu'ils veulent et les parents viennent les chercher quand ils veulent.	Favoriser la socialisation, la coopération et l'entraide. Apprentissage des règles de sécurité lors des déplacements.
<b>17H30 à 18H30</b>	ALAE simple	Les enfants partent au fur et à mesure. Temps calme après les activités (chacun fait ce qu'il veut dans la salle de motricité).	Respect du rythme de l'enfant. Développer l'imaginaire.

A partir des vacances de Pâques, les enfants de grande section de maternelles passent d'un service repas à table à un service self afin d'assurer la transition vers le CP, pour favoriser leur autonomie, les valoriser et ainsi faciliter le passage en élémentaire.

## **5- PROGRAMMATION D'ACTIVITES**

### **5.1- Les activités :**

Le programme est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'enfants inscrits, des conditions météorologiques, du choix des enfants, des opportunités d'interventions ou bien encore des absences des bénévoles, ...

Il sera proposé entre autres :

- Des activités créatives : des ateliers de cuisine, des activités manuelles (pâte à sel, origami, découpage, utilisation du recyclage, ...).
- Des activités sportives : initiation aux jeux collectifs et individuels (ping-pong, badminton, football, tennis, jeux de plein air, rugby, ...).
- Des activités culturelles : atelier autour de la lecture, énigmes et devinettes, chansons, fabrication d'un journal, ...

L'équipe d'animation prendra en compte la fatigue de l'enfant dans la mise en œuvre des actions et de leur répartition dans la journée, la semaine ou la période.

### **5.2- Les locaux :**

L'ALAE est implanté sur le site de l'école. Il occupe essentiellement le bâtiment principal de l'école : deux salles de classe, une salle polyvalente, un dortoir, une salle d'activités.

La salle polyvalente est réservée à l'accueil des enfants et des parents le matin et le soir, elle sert de « garderie » et permet la pratique d'activités diverses.

Un préau dans la cour permet de pratiquer les activités en cas de pluies ou de fortes chaleurs.

Un bâtiment annexe est le restaurant scolaire.

Le champ jouxtant l'école permet d'accueillir les activités sportives par beau temps.

Les deux salles des fêtes municipales sont utilisées pour les activités sportives ou nécessitant de l'espace (ping-pong, badminton, danses, cirque...).

Les maternelles font des activités principalement sur l'école (classe des maternelles PS, cour de récréation) tandis que les élémentaires utiliseront les autres espaces.

<b>Matin et soir après 17h30</b>	<b>Midi</b>	<b>Soir de 16 h à 17h30</b>
- la salle de motricité - la classe des PS/MS - la salle des maîtres - la cour de récréation	Utilisation au maximum des lieux extérieurs (cour, espace vert).	- les salles de l'école - les salles municipales - les terrains de sports - la cour

### **5.3- Le matériel :**

Une partie du matériel sportif (table de ping-pong, filets et raquettes de badminton, ...) est gratuitement mis à la disposition de la structure par le foyer rural.

Toutes les autres fournitures d'activités sont financées par la mairie et des dons de parents.

### **5.4- Les moyens humains :**

Afin de pouvoir mettre en place les actions de ce projet pédagogique, plusieurs partenaires sont associés :

- La mairie,
- L'équipe d'animation,
- L'équipe enseignante,
- Les associations du village (club de rugby, APE, Foyer rural, ...),
- Les commerçants du village,
- Les intervenants extérieurs,
- La CAF, la DDCS, ...

### **5.5- L'évaluation :**

L'évaluation de la structure se fait par rapport à plusieurs critères.

La municipalité sera attentive à l'accueil : d'un point de vue quantitatif (la fréquentation, ...) et d'un point de vue qualitatif (l'atteinte des objectifs définis dans le projet éducatif et le projet pédagogique).

Ces éléments seront évalués au moment des bilans périodiques réalisés par l'équipe d'animation (fin des périodes de cycles avant les vacances, fin d'année scolaire) puis une restitution sera faite à la municipalité.

De la même façon, seront réalisés un contrôle permanent de la fréquentation des enfants ainsi qu'un contrôle quotidien de la sécurité et de la satisfaction des enfants.

Des études, destinées à recueillir les opinions des enfants et des parents seront menées afin de cibler les points de satisfaction et/ou de mécontentement dans le but d'améliorer la qualité du service.

## **6- CONCLUSION**

Ce projet pédagogique, réfléchi avec l'ensemble de l'équipe d'animation, servira d'outil de référence pour le projet d'activité.

Tous les jours, l'équipe s'attachera à respecter au mieux ce projet pédagogique, qui, de par le travail mené au quotidien, sera amené à, peut-être, faire évoluer ce projet pour les années futures.

Le plaisir de l'enfant à s'intégrer dans ce groupe sera une priorité pour l'équipe d'animation qui tend à développer les valeurs démocratiques, l'égalité et la laïcité en complémentarité avec l'école et la famille.

## **7- DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES**

Le projet éducatif du territoire (PEDT) et le règlement intérieur de l'ALAE viennent en complément de ce projet pédagogique.

L'ensemble de ces supports sont consultables sur le site internet de la commune dans le menu « téléchargements » : <http://www.labastide-beauvoir.fr/index.php?lang=fr&page=menutelechargements>.